

**AVIS DE CONSULTATION NATIONALE**  
**N°22/ 2019**

La Direction Opérationnelle de la wilaya de Ain-Defla lance une consultation en lot unique pour la réalisation des prestations suivantes :

Code budgétaire	Désignation des travaux®
EP21562	Confection et fourniture des dalles pour chambres téléphoniques

Les représentants des sociétés intéressés peuvent se présenter pour retirer le cahier des charges, **accompagnés du cachet de l'entreprise**, à l'adresse ci-après:

**Direction Opérationnelle Ain-Defla – Département Achats et Logistiques**  
**Rue Emir AEK Ain Defla.**

Contre le versement auprès de la banque BNA, d'un montant de mille Dinars (1000,00 DA), non remboursable, représentant les frais de documentation et de reprographie.

Le cahier des charges doit être retiré par le candidat ou son représentant désigné à cet effet dans un délai de quinze (15) jours à compter du 1<sup>er</sup> jour de parution de la présente consultation sur le site web d'Algérie télécom.

Les offres doivent être composées :

- 1- **D'un dossier administratif** : Inséré dans une enveloppe fermée ne comportant que la mention « **Dossier Administratif** ».
- 2- **D'une offre technique** : Insérée dans une enveloppe fermée ne comportant que la mention « **Offre technique** ».
- 3- **D'une offre financière** : Insérée dans une enveloppe fermée ne comportant que la mention « **Offre financière** ».

Les deux offres, technique et financière et le dossier administratif, accompagnés des pièces réglementaires citées dans le cahier des charges doivent parvenir à l'adresse ci-dessus indiquée, sous enveloppe principale anonyme ne portant que la mention suivante:

**« A N'OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION AD-HOC D'OUVERTURE DES PLIS ET  
D'EVALUATION DES OFFRES – CONSULTATION N° 22/2019  
CONFECTION ET FOURNITURE DES DALLES POUR CHAMBRES TELEPHONIQUES»**

La durée accordée pour la préparation des offres est de quinze (15) jours à partir du 1<sup>er</sup> jour de sa parution sur le site web d'Algérie Télécom.

La date et l'heure limite de dépôt des offres est fixée au dernier jour du délai de préparation des offres à 14h00, si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date de dépôt des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant, à la même heure.

Les soumissions qui parviennent après la date de dépôt des plis ne seront pas prises en considération.

Les soumissionnaires sont conviés à assister à l'ouverture des plis des offres techniques et financières, qui aura lieu en séance publique, le même jour correspondant à la date limite du dépôt des plis à **14h00** à l'adresse précitée.

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant une période de **90 jours** à compter de la date limite de dépôt des plis.